

Sous-section 2.—Institutions bancaires publiques et autres

Le Canada compte trois genres distincts de caisses d'épargne, outre le service de l'épargne des banques à charte et des compagnies de prêt et de fiducie: 1° la Caisse d'épargne postale, dont les dépôts représentent une charge directe pour le gouvernement fédéral; 2° les caisses d'épargne des gouvernements de l'Ontario et de l'Alberta, où les déposants deviennent créanciers directs de la province; 3° deux importantes banques d'épargne au Québec, la Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal et la Banque d'Économie de Québec, établies en vertu de lois fédérales et faisant rapport mensuel au ministère des Finances. De plus, les coopératives de crédit encouragent leurs membres à épargner et leur accordent de petits prêts.

Caisse d'épargne postale.—La Caisse d'épargne postale a été établie en vertu de la loi régissant le service postal de 1867 (S.C. 1867, chap. 10) «afin d'accroître les facilités de dépôts offertes actuellement aux petites épargnes, de faire servir à ce dessein l'institution des postes et d'assurer la garantie directe de la nation à chaque déposant pour le remboursement intégral des sommes d'argent déposées par lui, avec les intérêts». Les succursales de la Caisse d'épargne du gouvernement fédéral, caisse qui relevait du ministère des Finances, ont peu à peu fusionné avec la Caisse postale au cours d'une cinquantaine d'années; la fusion s'est achevée en mars 1929. Voici la statistique financière sommaire des années terminées le 31 mars 1959-1962. Les chiffres remontant à 1868 figurent dans les *Annuaire*s antérieurs.

Détail	1959	1960	1961	1962
	\$	\$	\$	\$
Dépôts et intérêts.....	9,432,621	8,010,334	6,898,062	6,466,358
Dépôts.....	8,611,890	7,255,391	6,199,420	5,790,429
Intérêts des dépôts.....	820,731	774,943	698,642	675,929
Retraits.....	10,172,956	12,793,511	7,757,737	7,614,025
Solde en dépôt.....	34,155,617	29,372,461	28,512,786	27,365,119

Caisses d'épargne des gouvernements provinciaux.—Ces caisses existent en Ontario et en Alberta.

Ontario.—A la session de 1921, la législature d'Ontario a autorisé la création d'une Caisse d'épargne dont les premières succursales ont ouvert leurs portes en mars 1922. Le taux d'intérêt servi aux déposants est de 2½ et 2¾ p. 100 par année, calculé tous les six mois, et les dépôts sont remboursables sur demande. Le 31 mars 1962, le total des dépôts atteignait \$78,830,000, et le nombre de déposants, environ 95,000. La Caisse compte 21 succursales.

Alberta.—Cinquante-deux succursales du Trésor provincial acceptent des dépôts d'épargne. La valeur, le 31 mars 1961, en atteignait \$32,068,563; de cette somme, \$30,916,147 étaient payables sur demande et portaient intérêt à 2½ p. 100 par année, et \$1,152,416 étaient des dépôts de trois mois à cinq ans, à 2¾ à 4 p. 100 par année, selon le terme.

Le Trésor provincial a aussi été autorisé à émettre des certificats d'épargne après le 1^{er} janvier 1960 sur la base suivante: certificats à vue à 2¾ p. 100 par année de \$10 et plus, et certificats à cinq ans, à 4½ p. 100, de \$25 et plus. Neuf de ces certificats étaient en cours le 31 mars 1961.

Banques d'épargne du Québec.—La Banque d'Épargne de la Cité et du District de Montréal, fondée en 1846 et fonctionnant maintenant en vertu d'une charte accordée en 1871, avait, le 31 mars 1962, un capital versé et une réserve totalisant \$10,500,000, des dépôts d'épargne de \$270,338,633 et un passif de \$283,370,627.